



Le Maire,
Maurice BATTAS

Envoyé en préfecture le 11/03/2020

Reçu en préfecture le 11/03/2020

Affiché le **21/03/2020**

ID : 022-200056703-20200306-DB20200314-DE

N°2020-03-14

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt le six Mars à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 21 Février 2020, se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Monsieur Maurice BATTAS Maire de Pordic.

ETAIENT PRESENTS : Maurice BATTAS, Alain JOUANNY, Jean Luc BERTRAND, Jean Claude QUETTIER, Loïc TARDY, Marie Claire HOURDEL, Monique LE VEB, Florence LE CORVAISIER, Pierre Anne LE GOFF, Isabelle DESFEUX, Evelyne LE GUEN, Guy RUSELLE, Louis EOUZAN, Marie Pierre COLLIN, Guénaëlle GEOFFROY COADIC, Annie GOUEZEL, Brigitte MANON, Jeanine CLOAREC, Michel CHEVE, Noella CONNEN, Philippe PLESSIX, Marie Frederique BLOT LE POTTIER, Robert ROLANDO, Michèle CARMES, Claudine ADAM, Yannick GUILLOU, Andrée VIOUGEA, Yvon SOULABAIL, Françoise MICHEL, Joël DE FONTENAY, Gilbert MALEDANT, Pascal URO, Nelly MORO, Martine BOSCHER, Guylaine TUDOT, Laetitia MORIN, Ollivier LE DU, Nathalie LONCLE.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :

Yves LAMOUR donne pouvoir à Alain JOUANNY

Remy LE GRAND donne pouvoir à Marie Frederique BLOT LE POTTIER

Emmanuelle EOUZAN (COTTIN) donne pouvoir à Maurice BATTAS

Joseph LE POTTIER donne pouvoir à Françoise MICHEL

Patrick DELAMARRE donne pouvoir à Gilbert MALEDANT

Nicole LE LANNON donne pouvoir à Joël DEFONTENAY

ABSENT(S) / EXCUSE (S):

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Brigitte MANON

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de présents : 38

Nombre de votants : 44

14- Tarifs 2020 : adjonction d'un tarif vente de livres de la médiathèque de l'Ic :
Rapporteur : Madame Evelyne LE GUEN, Adjointe au Maire à la vie associative.

La médiathèque vient de réaliser un travail de tri dans les collections. L'objectif est de retirer les ouvrages détériorés, ou dont le contenu ou la présentation sont trop datés. Ce travail est nécessaire pour apporter aux usagers des informations de qualité et une offre diversifiée et pertinente.

Il est proposé de retirer les livres et de les mettre en vente à la bibliothèque du Marque-Page le jeudi 21 mai 2020, lors d'une brocante. Cette action permettra par ailleurs la mise en valeur de la bibliothèque auprès de la population.

Envoyé en préfecture le 11/03/2020

Reçu en préfecture le 11/03/2020

Affiché le

ID : 022-200056703-20200306-DB20200314-DE

Vu l'avis favorable de la commission culture le 25 février 2020.

Le Conseil Municipal décide par 37 voix « pour » et 7 abstentions :

- De modifier sa délibération de 30 Janvier 2020 et adjoindre aux tarifs communaux deux nouveaux tarifs :

Vente de romans, albums, bandes dessinées : 1 €

Vente de beaux livres : 2 €

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Maurice BATTAS.

